





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-569**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc176770-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MAINTENANCE ET FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ CONTRE
L'INCENDIE - LOTS 1 ET 2 - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MAINTENANCE ET FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE - LOTS 1 ET 2 - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente consultation concerne la maintenance et la fourniture des équipements de sécurité contre l'incendie (LOT 1 Maintenance et fourniture de matériels sécurité incendie - LOT 2 : Maintenance des exutoires de désenfumage et des équipements annexes).

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics avec un montant minimum et maximum pour la période initiale et pour chaque période de reconduction défini comme suit :

LOT 1 : Montant minimum annuel HT : 20 000€ HT
Montant maximum annuel HT : 80 000€ HT

LOT 2 : Montant minimum annuel HT : 15 000€ HT
Montant maximum annuel HT : 50 000€ HT

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans le Bordereau des prix annexé à l'Acte d'Engagement, appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2016.

Ce marché pourra être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction expresse de 3 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2015-28 VD a été adressé le 30 juin 2015 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- JOUE..... le 03/07/2015
- BOAMP..... le 01/07/2015
- Le Courrier d'Aix le 11/07/2015
- Les Nouvelles Publications..... le 10/07/2015
- Site Mairie..... le 30/06/2015
- Site ACHAT PUBLIC.COM..... le 30/06/2015

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis était fixée au lundi 31 août 2015 à 12h00.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 10 plis dont 1 pli dématérialisé.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- 1- Prix des prestations..... 60%
- 2- Valeur Technique.....40 %

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'était autorisée.

Au cours de la séance du jeudi 5 novembre 2015, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par la société CHRONOFEU pour le lot 1, et la société MONDIAL FEU pour le lot 2.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif à la maintenance et la fourniture des équipements de sécurité contre l'incendie (LOT 1 Maintenance et fourniture de matériels sécurité incendie - LOT 2 : Maintenance des exutoires de désenfumage et des équipements annexes), ses reconductions et tous les documents s'y rapportant, avec la société CHRONOFEU avec un montant minimum annuel de 20 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 80 000 € HT pour le LOT 1 et avec la société MONDIAL FEU pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT pour le LOT 2.

DL.2015-569 - MAINTENANCE ET FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ
CONTRE L'INCENDIE - LOTS 1 ET 2 - SIGNATURE DU MARCHÉ -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



